

# RÉSOLUTIONS

## A. Relatives à la gouvernance

### 2.1 Mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

SALUANT avec reconnaissance le travail accompli par la Commission de la planification de l'environnement, rebaptisée récemment «Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)», qui est un des réseaux d'experts bénévoles de l'UICN chargés d'enrichir et de faire progresser les connaissances, l'expérience et les objectifs de l'UICN, conformément à l'article 73 des Statuts;

AYANT EXAMINÉ l'Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN, commandée par le Conseil, en application de la Résolution 19.2 adoptée par l'Assemblée générale de l'UICN à sa 19e Session (Buenos Aires, 1994);

NOTANT qu'il importe de renforcer l'appui fondamental apporté au Conseil et, en particulier, à son Comité des politiques, dans l'intervalle entre deux sessions du Congrès mondial de la nature, au moyen d'un réseau expert de connaissances relatives aux questions économiques et sociales, venant compléter les réseaux de connaissances fournis par les autres Commissions;

CONSCIENT que, par sa vision et sa mission, l'Union se doit «d'examiner les forces qui, dans le monde, nous rapprochent, directement ou indirectement, de nos objectifs de conservation ultimes ou qui, au contraire, nous en éloignent»;

CONVAINCU que l'UICN doit «faire des choix stratégiques afin de résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux qui précipitent la dégradation de la planète»;

SACHANT que l'UICN a décidé «d'axer son programme sur l'interaction entre les objectifs de la conservation et les forces économiques et sociales»;

NOTANT qu'il est prévu, dans les Domaines de résultats stratégiques du Programme de l'UICN d'accorder une plus grande attention aux fondements économiques et sociaux de la conservation;

SOULIGNANT que ces Domaines de résultats stratégiques sont d'importance cruciale non seulement pour la plupart des pays dits du Sud mais aussi pour favoriser des relations plus équitables et plus écologiquement durables entre le Nord et le Sud, où les impératifs de la conservation doivent être conciliés avec ceux du développement et de l'allègement de la pauvreté;

CONVAINCU qu'une proportion importante des membres de l'UICN soutient le renforcement du programme économique et social de l'Union et appuie l'existence d'un réseau organisé de Commissions afin de garantir un accès intégral et facile à l'expertise mondiale dans ces domaines;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. DÉCIDE d'adopter le mandat suivant pour la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES):

**La mission ...**

...de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales consiste à contribuer à la mission de l'UICN en fournissant une expertise relative aux facteurs économiques, sociaux et culturels essentiels qui influent sur les ressources naturelles et la diversité biologique ainsi que des orientations et un appui en matière de politiques et pratiques efficaces de conservation de l'environnement et de développement durable.

**La raison d'être...**

...de la CPEES réside dans le fait que la conservation et la dégradation de la nature résultent toutes deux de l'interaction entre l'homme et la nature et doivent en conséquence, être traitées, avant tout, par une réflexion et une action économiques, sociales et culturelles. La CPEES offrira un forum ouvert et critique au sein de la communauté de l'UICN où cette réflexion pourra être élaborée, formulée et approfondie et où cette action pourra être planifiée et organisée. Grâce à différentes formes d'interaction et de collaboration avec les membres et partenaires de l'Union, les membres d'autres Commissions et le Secrétariat, la CPEES aidera l'UICN à faire une réalité de sa vision: «Un monde juste qui valorise et conserve la nature».

**Objectifs stratégiques de la CPEES**

- Orienter et faciliter la réflexion critique et l'apprentissage de l'UICN ainsi que les efforts interdisciplinaires axés sur une action plus équitable, plus viable et plus durable en faveur de la gestion et de la conservation des ressources naturelles.
- Élaborer, formuler et fournir des avis éclairés pour contribuer aux efforts de l'UICN (par ex. en ce qui concerne les approches, les enseignements, les méthodes et les outils) axés sur une action plus équitable, plus viable et plus durable en faveur de la gestion et de la conservation des ressources naturelles.
- Encourager, soutenir et tirer les enseignements d'expériences et d'initiatives communautaires diverses axées sur une action plus équitable, plus viable et plus durable en faveur de la gestion et de la conservation des ressources naturelles.

**Priorités**

La Commission se concentrera en particulier sur les quatre thèmes suivants:

- Gestion participative
- Modes de vie durable
- Environnement et sécurité
- Commerce et environnement

L'orientation proposée pour chacun des quatre thèmes est décrite ci-après:

*Gestion participative*

Cette composante du mandat s'appuiera sur les travaux du Groupe de travail de la CPEES sur la gestion participative et englobera les activités du nouveau Groupe d'étude CMAP<sup>1</sup>-CPEES sur les communautés locales et les aires protégées. Depuis quatre ans, le Groupe de travail sur la gestion participative est le principal centre de référence de l'Union en matière de gestion

---

<sup>1</sup> Commission mondiale des aires protégées

participative des ressources naturelles. À l'avenir, le Groupe de travail adoptera une structure encore plus précise pour ses travaux au niveau régional et thématique. Il aidera les membres, partenaires et bureaux régionaux de l'UICN à concevoir et soutenir des initiatives qui associent l'expérience pratique en gestion participative au développement des capacités locales (connaissances, compétences, comportements et institutions) et à l'élaboration de politiques nationales, régionales et mondiales. Il collaborera avec le Groupe d'étude sur les communautés locales dans le cadre de son mandat. Des propositions de projets seront élaborées et soumises pour financement dans plusieurs domaines thématiques (par exemple la cogestion des aires protégées et des paysages agricoles, la participation des communautés locales à la conservation des écosystèmes – l'accent étant mis sur les communautés démunies vivant dans des écosystèmes particulièrement fragiles où les conditions de vie sont difficiles, tels que les terres arides, les montagnes et les milieux côtiers; le développement de politiques y compris l'analyse et la comparaison des politiques de cogestion, sur une base régionale). Des efforts seront déployés pour attirer des membres encore plus nombreux et plus divers au sein du Groupe de travail et du Groupe d'étude. Un bulletin et un forum de discussion continueront de servir de mécanismes de communication entre les membres.

#### *Modes de vie durables*

L'UICN s'intéresse de près aux «modes de vie durables» depuis la *Stratégie mondiale de la conservation*, intérêt qui a été réaffirmé et renforcé à la Conférence d'Ottawa en 1986. La CPEES continuera à développer une structure pour travailler sur cette question sous toutes les perspectives essentielles, y compris celles des communautés locales, du secteur privé, des organismes internationaux de développement, des donateurs, des milieux universitaires et des ONG. La CPEES encouragera et soutiendra la pratique du terrain et en tirera des enseignements. Elle mettra au point et diffusera des méthodes et des mécanismes d'intégration de la conservation de la diversité biologique et de l'élimination de la pauvreté, y compris des questions d'équité et de justice. Avec un réseau d'experts et d'institutions partenaires, la CPEES produira des publications destinées aux praticiens et aux décideurs concernés.

#### *Environnement et sécurité*

Cette composante du mandat tirera parti des travaux du Groupe d'étude actuel de la CPEES sur l'environnement et la sécurité et mettra l'accent sur deux priorités: environnement, sécurité et gestion des risques; gestion de l'environnement et vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Sous la direction du groupe d'étude existant et en étroite collaboration avec les programmes et Régions de l'UICN, huit à dix études de cas seront choisies et réalisées dans le monde entier pour illustrer le sujet, et seront présentées pour discussion, lors d'une conférence, avant d'être publiées dans un ouvrage. Ces études de cas aideront aussi à mettre sur pied des cours, en coopération avec l'Université de la Paix. Chaque projet durera un an.

#### *Commerce et environnement*

Cette composante du mandat de la CPEES aidera à définir le rôle spécifique de l'UICN vis-à-vis de la question «commerce et environnement», qui consistera en priorité à fournir des informations pratiques aux membres de l'UICN, à la jonction entre les règles du commerce international et la diversité biologique. Un accent tout particulier sera mis sur les conventions se rapportant à l'environnement en particulier la CDB<sup>2</sup> et la CITES<sup>3</sup>. Des programmes

---

<sup>2</sup> Convention sur la diversité biologique

conjointes seront élaborés et mis en œuvre avec les partenaires compétents (par exemple le Centre international de commerce et de développement durable (CICDD)). Un groupe d'étude sur le commerce et l'environnement, composé de membres de la CPEES sera mis sur pied pour diriger ces activités. Ce groupe d'étude commencera probablement par se pencher sur les intérêts mondiaux et régionaux de l'UICN dans le domaine du commerce et de l'environnement, en s'inspirant des initiatives déjà lancées en Afrique australe, en Asie du Sud et en Amérique centrale. Il privilégiera la fourniture aux membres de l'UICN d'informations à jour et de principes d'action, ainsi que de conseils orientés vers l'action. Ses premiers centres d'intérêt pourraient inclure les incidences de la libéralisation du commerce sur les ressources naturelles (par exemple les forêts), les subventions perverses et les dispositions de la CDB relatives aux droits de propriété intellectuelle.

### **Structure et organisation**

#### *Président, Président adjoint et Comité directeur*

La structure de gouvernance de la Commission sera constituée d'un Président, d'un Président adjoint et de quatre Vice-présidents thématiques, auxquels viendront s'ajouter un maximum de dix Vice-présidents régionaux qui, ensemble, formeront le Comité directeur de la Commission. Ce dernier établira des partenariats afin de réaliser les objectifs de la CPEES et désignera les organisations appelées à collaborer étroitement avec la Commission en qualité de partenaires.

#### *Membres*

La Commission veillera à diversifier ses membres et à assurer un équilibre entre les sexes, les régions géographiques, les disciplines et les cultures. À terme, elle essaiera de rassembler un certain nombre de praticiens les plus éminents de la conservation et du développement durable, de spécialistes des sciences sociales et d'économistes, ainsi que d'experts de renom représentant les principales organisations de conservation et de développement, qui s'intéressent vivement au développement durable au niveau aussi bien communautaire que mondial.

#### *Plan de travail*

La CPEES établira un plan de travail annuel, si nécessaire en collaboration avec des membres de l'UICN, des membres d'autres Commissions et le Secrétariat, conformément aux objectifs programmatiques et aux plans de travail de l'Union.

Pour s'acquitter de son mandat, la CPEES travaillera en liaison étroite avec d'autres Commissions et intégrera son programme dans le Programme global de l'UICN.

#### *Structure*

En consultation avec le Comité directeur, le Président pourra établir des groupes de travail spéciaux portant sur des éléments particuliers du programme de travail, et collaborant avec d'autres acteurs pertinents de l'Union. Le Président pourra désigner des groupes d'étude dotés

---

<sup>3</sup> Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

de mandats spécifiques à court terme. Outre les unités thématiques, il sera possible de créer une structure régionale pour la CPEES.

2. CHARGE le Conseil, à sa première réunion qui se tiendra le 11 octobre 2000, de rechercher, auprès des membres de l'Union, des candidats à la présidence de la CPEES dont les curriculum vitae devront parvenir à l'Union au plus tard quatre semaines après ladite réunion, et d'inclure dans la liste le nom de M.Taghi Farvar dont la candidature est soutenue par le Comité directeur de la CPEES.
3. CHARGE EN OUTRE le Président du Conseil d'organiser un vote par correspondance auprès des membres du Conseil, deux semaines au plus tard après de la date de clôture fixée pour la réception des candidatures, pour choisir un candidat ayant l'expérience, la volonté et la capacité requises pour travailler dans le cadre du mandat de la Commission.
4. PRIE INSTAMMENT le Directeur général ainsi que le nouveau Président de la Commission de veiller à la cohérence des activités de la Commission, du travail des autres Commissions et du Programme de l'UICN afin qu'ils s'appuient mutuellement et soient synergiques.
5. CHARGE ENFIN le Directeur général de veiller à cette cohérence, cet appui mutuel et cette synergie, en attribuant à la Commission du personnel du Secrétariat, professionnel et compétent et en nombre suffisant.

*Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, se sont abstenus d'adopter cette Résolution par consensus. La Présidente de l'UICN a précisé que le nom cité dans le 2e paragraphe du dispositif est le résultat, dans ce cas, de circonstances exceptionnelles et ne doit pas créer de précédent.*